



VILLECHENEVE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL En date du 10 janvier 2008

PRESENTS : MM. CRIBIER. PIQUET.GONNARD. MM. VARILLON. DUMAS. JACQUEMOT. LACAND. SARCEY. MME DUSSUYER. M. GRANJARD.

ABSENTS EXCUSES : M. CHAZELLES. MME CHIRAT. MME BERTHOLAT. MM. GUERIN . NIEPCE.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Ecoute le rapport annuel de la bibliothèque concernant l'exercice 2007 établi par Mireille CHAVEROT . Le Maire et le conseil Municipal remercie l'ensemble des bénévoles qui gère ce service municipal.
- 2) Est avisé de la réalisation par le receveur municipal d'une analyse prospective financière. Celle-ci permettra de définir les échéances des opérations inscrites dans le contrat pluri-annuel 2008-2011 dans le cadre du prochain mandat électoral.
- 3) Est informé de l'avancement des études réalisées par la commission bâtiment . Des éléments financiers (subventions) étant en attente afin de définir le programme exact des travaux à réaliser sur l'exercice 2008.
- 4) Décide de solliciter une subvention auprès du ministère de l'intérieur au titre des aides parlementaires pour la réalisation des travaux à l'épicerie.
- 5) Décide de reconduire sur l'exercice 2008 la somme de 35.06 euros par élèves à allouer à l'école publique pour l'achat de fournitures scolaires.
- 6) Décide de reconduire les tarifs de location des salles communales sur l'exercice 2008 (salle polyvalente et salle de la poste)
- 7) Décide d'attribuer les subventions suivantes :

- Collège SAINT-ANDRE	23 €/élèves
- MFR Saint-Laurent	23 €/élèves
- MFR Montbrison	23 €/élèves
- MFR de Balan	23 €/élèves
- MFR de Chessy-les-Mines	23 €/élèves
- MFR Lamure-sur-Azergues	23 €/élèves
- Centre Léon Bérard	77 €/élèves
- ADAPEI	30 €

- CFA Les Mouliniers	23 €/élèves
- Centre social et culturel	1.52 €/jr/enf
- Office Loisirs et Jeunesse	1.52 € /jr/enf
- Echo du Mont d'Azol	73.44 € /élèves
- Groupement des 4 cantons	0.30 €/élèves
- Chambre des métiers du Rhône	23 €/élèves
- SPA	0.15 €/élèves

- 8) Approuve la refonte et la modification des statuts du Syndicat Intercommunal des Eaux des Monts du Lyonnais et de la Basse Vallée du Gier
- 9) Approuve l'avenant 2008 relatif à la convention numéro AU 97.18 concernant la mission assistance juridique du centre de gestion du Rhône.
- 10) Rejette la demande de prise en charge des produits irrécouvrables formulées par Monsieur le Receveur Municipal concernant le budget Assainissement.
- 11) Est informé du démarrage des travaux relatifs au renouvellement des branchements plombs dans le village et certains hameaux. Le délai de réalisation de ces travaux est fixé à 3 mois.
- 12) Est avisé de la mise en place d'une plate-forme d'initiatives locales sur le territoire pour les créateurs et repreneurs d'entreprises.
- 13) Délibère au sujet de différentes questions diverses.

Fait à Villechenève, le 11 janvier 2008

Le Maire,

J.CRIBIER